

le sommaire

P2 comment ça marche ?
fonctionnement, budget, communication...

P3 qui fait quoi ?
chacun son rôle !

P4 Des devoirs plutôt
que des droits
régularité, transparence, anticipation

Pour en savoir plus...
documentation gratuite

Le Conseil de
Développement
vu par :

Louis Muron,
journaliste
"Un corps intermédiaire entre les citoyens et ceux qui détiennent les pouvoirs de décision sur l'agglomération. Non pas une structure où se retrouvent des hommes avertis sur les dossiers de la communauté urbaine, mais un lieu de concertation et une force de proposition sur les défis que le Grand Lyon doit relever dans ces temps de mutation culturelle."



Millénaire 3

Stimuli repères n°1

la lettre du conseil de développement

de l'agglomération lyonnaise



PROSPECTIVE

Le Conseil de Développement en clair

*Contrat d'agglomération : dispositif contractuel qui concerne potentiellement 140 agglomérations françaises inscrites dans des aires urbaines de plus de 50 000 habitants. La plupart des contrats sont actuellement en cours d'élaboration. Seuls quelques uns ont été signés.

*Grand Lyon : nom que s'est donné la communauté urbaine de Lyon au début des années 90, en remplacement de son ancienne dénomination (COURLY). Le Grand Lyon compte aujourd'hui 55 communes, qui rassemblent au total 1 200 000 habitants. Il est administré par un Conseil de Communauté (l'équivalent d'un conseil municipal pour une commune) assemblée délibérante de 155 membres désignés pour 6 ans parmi les élus des 55 communes.

C'est la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT du 25 juin 1999, dite loi Voynet) qui a donné naissance en France aux Conseils de Développement. Selon la loi, ces conseils se mettent en place de façon concomitante à l'élaboration des Contrats d'agglomération*. L'objectif est de compléter les modes d'expression politique des choix de développement d'un territoire donné par des **dispositifs de participation de la société civile**.

Le Conseil de Communauté du Grand Lyon* a décidé de la création du Conseil de Développement de l'agglomération lyonnaise en décembre 2000, à l'issue des Assises de la Métropole. Par ce geste, les élus affirmaient leur volonté d'instituer un dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile, au service d'un développement global et durable de l'agglomération.

Le reflet de la société civile

La composition des Conseils de Développement varie d'une agglomération à l'autre. Décidée initialement par le Conseil de Communauté, elle doit "*refléter la diversité des acteurs économiques sociaux, culturels et associatifs*" présents sur le territoire considéré. Par la suite, chaque Conseil de Développement s'organise librement et se dote d'un **règlement intérieur** qui fixe les conditions d'adhésion de nouveaux membres.

Parmi la quinzaine de Conseils de Développement déjà constitués en France, certains comptent des élus locaux, d'autres non ; certains sont composés presque exclusivement de représentants d'institutions, d'autres, comme Lyon ou Grenoble, accueillent de simples citoyens.

Un an après sa mise en place, le Conseil de Développement de l'agglomération lyonnaise rassemble près de 600 personnes, qui se répartissent en deux grands collèges : les **membres de droit** (50 représentants d'institutions politiques, syndicales, sociales, universitaires, culturelles..., dont 12 personnes qualifiées choisies à l'extérieur de l'agglomération par le Président) ; et les **membres actifs** (citoyens volontaires inscrits après appel à candidature).



Millénaire 3*

Mise en place en 1997 à l'initiative de Raymond Barre, alors Président du Grand Lyon, la démarche participative **Millénaire 3** poursuivait un double objectif : faire vivre le débat public sur tous les sujets de société importants ; et élaborer, en liaison avec les institutions et la société civile, le projet de développement de la métropole pour le début du troisième millénaire. Pendant trois ans, près de 2000 personnes ont participé à cette démarche, qui était animée par une petite équipe au sein du Grand Lyon : la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération. Assez naturellement, une partie des citoyens ainsi mobilisés sont entrés au Conseil de Développement lors de sa création, aux côtés de nouveaux venus et de représentants des institutions.

4 points de repères

• Un organe consultatif

Le Conseil de Développement remplit une fonction consultative auprès des élus du Grand Lyon. Il produit des avis et peut être saisi sur toute question relative au développement ou à l'aménagement de l'agglomération. Il est notamment sollicité pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet d'agglomération. Il peut également intervenir par auto-saisine décidée par son Comité de Pilotage.

• Des valeurs héritées de Millénaire 3*

Participation, écoute, dialogue, liberté de parole, respect mutuel, exigence d'élaboration collective.

• Un rôle d'éclairer

Comme son nom l'indique, le Conseil réfléchit au futur de l'agglomération : il n'a pas vocation à intervenir sur le court terme. Son rôle est d'éclairer la décision politique en s'appuyant sur le débat permanent, l'analyse, la concertation, la réflexion collective et la veille stratégique.

• Une instance ouverte

Le Conseil est ouvert aux personnes concernées par le développement de l'agglomération, que celles-ci résident ou non dans le périmètre du Grand Lyon. Deux grands objectifs lui sont assignés : fédérer les énergies des acteurs locaux et des institutions ; et rester ouvert aux porteurs d'innovation.

Comment ça marche ?

Rythme de croisière : L'activité concrète du Conseil de Développement se déroule au sein de 5 groupes de travail qui fonctionnent en parallèle, sur des thèmes définis annuellement par le Comité de Pilotage. Les membres du Conseil se répartissent librement entre ces groupes, en fonction de leurs centres d'intérêt. Chaque groupe élit en son sein un président et un rapporteur et se réunit une dizaine de fois par an. Des groupes de travail exceptionnels peuvent être constitués, de même que des sous-groupes.

Réunions plénières : Deux réunions plénières ont lieu chaque année, sur convocation du Président, après consultation du Comité de Pilotage : l'une pour fixer le programme de travail, l'autre pour rendre compte des travaux.

Communication : La communication des travaux est assurée par la Lettre Stimuli, les Cahiers et les Notes Millénaire 3, des dossiers thématiques, le site Internet www.millenaire3.com et les relations avec les médias (communiqués de presse).

Budget de fonctionnement : Les crédits et la logistique nécessaires au fonctionnement du Conseil sont inscrits au budget du Grand Lyon.

Mandat de membre : Il est de 6 ans, non renouvelable. Il ne donne droit à aucune indemnité (en dehors des frais de déplacement, notamment pour les membres résidant loin de l'agglomération).

Siège : Dans les locaux de l'hôtel communautaire, 20 rue du Lac, 69003 Lyon.

en Qui fait quoi ?

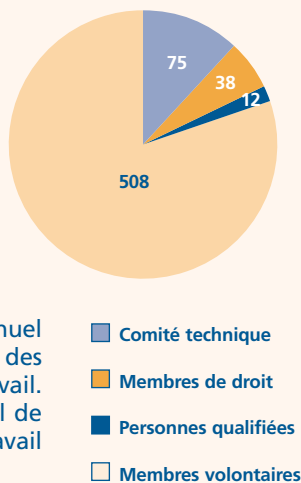
La **Présidence du Conseil de Développement** est dévolue au Président du Conseil de Communauté du Grand Lyon, en l'occurrence Gérard Collomb, qui a désigné pour le représenter Jacques Moulinier (Président délégué). Gilles Vesco, Vice-Président du Conseil de Communauté, chargé du Conseil de Développement, assure le lien entre les deux instances. Il suit l'ensemble des travaux du Conseil de Développement et assiste régulièrement aux réunions

Le **Comité de Pilotage** assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions. Il fixe le calendrier annuel des réunions, assure la synthèse des travaux et des suites à donner, sur rapport des groupes de travail. Il décide, sur propositions des membres du Conseil de Développement, de la création de groupes de travail thématiques.

Un **Comité technique** prépare les séances du Comité de Pilotage. Ses membres participent en tant que de besoin aux réunions des groupes de travail.

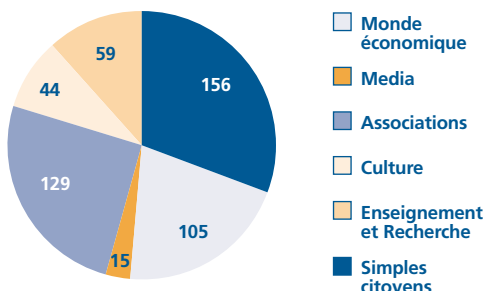
Les **membres de droit et les membres volontaires** participent régulièrement aux travaux du Conseil. Ils s'engagent à se faire l'écho d'avis ou de propositions des différentes composantes de la société civile qu'ils représentent et à assurer en retour une information sur ces travaux à l'extérieur du Conseil.

L'**animation et la gestion** du Conseil de Développement (convocations, comptes rendus...) sont prises en charge par la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon.



Les membres volontaires

Une première analyse des membres actifs volontaires inscrits au Conseil de Développement permet de visualiser ainsi leur répartition.



Le Comité de Pilotage

Il est composé de **21** membres, dont le Président du Conseil de Développement.

• 10 personnes représentant les membres de droit :

- Jean AGNES, *Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon*
- Simone BLAZY, *Musée Gadagne*
- Marcel BURLET, *Comité Régional Olympique et Sportif*
- Michel CATELIN, *Confédération Générale du Travail*
- Marc DEHAVANNE, *Enseignement/Recherche*
- Georges DECOURT, *Diocèse de Lyon*
- Marie-Christine VIONNET, *Caisse d'Allocations Familiales*
- Bertrand MILLET, *GIL Medef (Mouvement des entreprises de France)*
- Paul ROCHE, *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*
- un représentant des personnes qualifiées

• 10 personnes représentant les membres volontaires: (les présidents et rapporteurs des 5 groupes de travail pour 2000/2001)

- Véronique BATY
- Jean-François CHEMAIN
- Sophie Marie DELOUIS
- Sylvain GUILLOT
- Paul LATREILLE
- Armelle LEVY
- Thierry LICHET
- Charles ROCHE
- Chantal SARTORIO
- Jacques TOLEDANO

---[suite]-->



[suite P.3]

Les 10 membres volontaires du Comité de Pilotage seront remplacés fin 2002 par les présidents et rapporteurs des groupes 2001/2002 :

- **GT1:** Geneviève BERNARDIN, Michel LAFERRERE
- **GT2:** Mathias COPY, Jacques WELKER
- **GT3:** Charles ROCHE, Jean-Claude BARTHEZ et CHRISTIAN SEYMMAT
- **GT4:** Yves JANIN, Sandra MARQUES et Alexandra BARJON
- **GT5:** Agnès ROLLET, David VALLAT

Des devoirs plutôt que des droits

La participation au Conseil de Développement génère des devoirs plutôt que des droits.

- Chaque membre s'engage à participer régulièrement aux travaux et à apporter sa pierre aux débats ; ce qui implique d'appartenir au moins à un groupe de travail.
- L'action du Conseil doit porter d'abord sur l'analyse transparente des problèmes de l'agglomération : il s'agit d'intégrer tous les points de vue permettant d'éclairer réellement les choix politiques.
- Le Conseil travaille sur le futur et pour le futur de l'agglomération : il doit donc réfléchir avec le maximum d'anticipation, pour préparer efficacement l'avenir. Son rôle est de participer au mûrissement des idées, à l'évolution des mentalités et des attitudes, au lancement éventuel d'actions de mobilisation. On devra donc veiller à ce qu'il ne soit pas amené à intervenir à court terme, dans la gestion quotidienne des problèmes.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter :

- Le règlement intérieur du Conseil de développement (6 juillet 2001)
- Le projet d'agglomération "21 priorités pour le XXIème siècle : une agglomération compétitive et rassemblée" (septembre 2000)
- L'avis du Conseil de Développement sur le projet d'agglomération (6 juillet 2001)
- L'avis du Conseil de Développement sur le Plan de Mandat (16 novembre 2001)
- Le Plan de Mandat 2001-2007 du Grand Lyon (novembre 2001)
- Le compte rendu de la 1ère rencontre nationale des Conseils de Développement (Lyon, 14 mars 2002)

Tous ces documents sont disponibles auprès de la Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération, qui tient à votre disposition de nombreuses autres publications gratuites :

- Les Cahiers Millénaire 3 (plus de 25 cahiers de prospective disponibles, sur de grands thèmes de société)
 - Les Dossiers thématiques Millénaire 3 (outils d'aide à la décision sur des thèmes concrets)
 - La news-letter bilingue "Métropoles européennes en projet", qui présente les stratégies de développement des grandes villes européennes
 - Les Notes Millénaire 3
- et aussi :
- Le Guide Millénaire 3 des lieux favorisant les initiatives et la vie des idées dans l'agglomération lyonnaise
 - Le Guide Millénaire 3 des événements associatifs dans la région lyonnaise
 - "Bouge ta ville" (Editions du Moutard)

[contacts]

Grand Lyon - Mission Prospective et Stratégie d'Agglomération

20, rue du Lac 69003 Lyon

Tél. (0)4 78 63 48 81 - Fax (0)4 78 63 48 80

Mel millenaire3@grandlyon.org

www.millenaire3.com

Patrick Lusson (0)4 78 63 46 65

J-Loup Molin (0)4 78 63 46 78